

Doc # Fiche Technique

Référence : FT-01a Révision : 0

Date: 30/01/2018

Code produit : Arôme sauge biologique

Statut légal¹ : <u>Arôme naturel de sauge biologique</u>
Certification(s) : Arôme certifié par FR-BIO-01 ECOCERT

Mode d'obtention:

Mélange des matières premières⁴

N° CAS: Non applicable

N° EINECS: Non applicable

Nom INCI: Non applicable

1. COMPOSITION

Catégories d'agents d'aromatisation¹:

Préparations aromatisantes⁴

Autres ingrédients¹:

Sirop de sucre⁴, eau, épaississant : gomme arabique E414⁴

Matières premières biologiques :

100 % du total des ingrédients agricoles sont issus de l'Agriculture Biologique 100 % du total des ingrédients sont d'origine naturelle

Allergènes²:

Céréales contenant du gluten et dérivés	Absence
Crustacés et dérivés	Absence
Œufs et dérivés	Absence
Poissons et dérivés	Absence
Arachides et dérivés	Absence
Soja et dérivés	Absence
Lait et dérivés	Absence
Fruits à coques et dérivés	Absence
Céleri et dérivés	Absence
Moutarde et dérivés	Absence
Graines de sésame et dérivés	Absence
Anhydride sulfureux et sulfites ³	Absence
Lupin et dérivés	Absence
Mollusques et dérivés	Absence

Substances limitées :

Non applicable

2. SPECIFICATIONS

Caractéristiques organoleptiques :

Aspect: Liquide pâteux opaque jaune-orange

Goût / Odeur : Caractéristique de la sauge

Caractéristiques physico-chimiques :

Densité : 1.290 +/- 0.020 Extrait sec (°Brix): 64.0 +/- 2.0



Doc # Fiche Technique

Référence : FT-01a Révision : 0

Date: 30/01/2018

3. STOCKAGE

DDM: 12 mois

A conserver en emballage clos, à l'abri de la lumière et de la chaleur.

4. UTILISATION

Pour denrées alimentaires : Utilisation limitée. Non destiné à être consommé en l'état.

Dosage:

Selon application et réglementation

Mention du produit dans la liste d'ingrédients d'une denrée aromatisée :

« Arôme naturel de sauge biologique »

Date de mise à jour : 01/04/2021

- 1 : Selon règlement (CE) n°1334/2008 du 16 décembre 2008.
- 2 : Selon règlement (CE) n°1169-2011 (INCO) présence intentionnelle ou absence
- 3 : En concentration de moins de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimés en SO₂
- 4 : Matière(s) première(s) issue(s) de l'agriculture biologique
- 5 : Sur demande

Les informations contenues dans cette fiche technique, en particulier dans le paragraphe utilisation, sont conformes à nos connaissances actuelles sur la législation des arômes et des additifs. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer, en fonction de son application et du pays de commercialisation du produit fini, de la conformité avec la réglementation.